



# Conseil municipal du 25 avril 2013

## P R O C E S - V E R B A L

---

16 conseillers étaient présents : Hubert Bolliet - Bernadette Chamoussin - Jean Pierre Chenu - Roger Chenu - Roland Chenu - Astrid Gal-Collot - Jean Yves Dubois - Michel Genettaz - Candice Gilg - Corine Maironi-Gonthier - Bruno Martinod - Christian Milleret - Gilbert Nogues - Olivier Rimbault - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain

6 conseillers étaient excusés : Agnès Counil (donne pouvoir à Lucien Spigarelli) - Laurent Desbrini (donne pouvoir à Astrid Gal-Collot) - Isabelle Etiévent (pas de pouvoir) - Monique Ruffier (donne pouvoir à Olivier Rimbault) - André Traissard (donne pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Dominique Vial (donne pouvoir à Christian Milleret)

1 conseillère était absente : Audrey Jacquier

\* \* \* \* \*

A 20 heures, M. Jean-Pierre Chenu, Maire d'Aime, ouvre la séance du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Astrid Gal-Collot est élue.

Sylviane Bastard Rosset procède à la lecture des délibérations de la réunion du 21 mars 2013 qui ne suscite aucune remarque des membres présents.

\* \* \* \* \*

## **I - Finances, ressources humaines et administration générale :**

---

### **1 - Vote des subventions aux associations pour l'année 2013**

En préambule, les dirigeants du Club des Sports de La Plagne (Alain Cressend, président, Franz De La Cruz, Titien Penasa et Jean-Léon Perrier, membres du bureau) présentent aux élus les nouvelles orientations qu'ils souhaitent mettre en place pour le Club, en l'occurrence travailler sur l'épanouissement des enfants, l'entraide au sein du club, développer l'esprit de compétition et créer un nouveau groupe Formation.

.....Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité (*Gilbert Nogues, Olivier Rimbault et Xavier Urbain ne participent pas au vote pour les associations les concernant, en raison de leurs appartenances au bureau de ces associations*), les subventions aux associations pour l'année 2013, exceptions faites de la subvention complémentaire de 10 000 € au Club des Sports de La Plagne, pour laquelle Xavier Urbain s'abstient et la subvention à Aime Country de 500 € pour laquelle Michel Genettaz et Christian Milleret s'opposent.

## **2 – Subvention d'équipement complémentaire au groupement pastoral de Tessens, réalisation du logement des bergers**

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter le versement d'une subvention d'équipement complémentaire de 5 000 €, via la réserve parlementaire, afin de financer la construction du logement des bergers à l'alpage de Tessens, au lieudit La Plagne. Il est noté que cette somme a déjà été versée à la commune d'Aime.

## **3 – AMO Plagne Aime 2000 : annulation de l'autorisation de programme et de crédits de paiement**

.....Compte tenu du retard pris dans le dossier suite au recours formé par la société D2P, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'annulation de l'autorisation de programme correspondant à la recherche d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, pour la mise en œuvre du dossier UTN Aime 2000 du 6 décembre 2012.

## **4 – Fixation d'un tarif pour l'acheminement des chiens errants au chenil d'Albertville**

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer un tarif de 100 € pour le transport des chiens errants au chenil intercommunal d'Albertville, afin que les propriétaires négligents soient amendés.

## **5 – Aides communales pour les énergies renouvelables, les ravalements de façades et les toitures (remplacement des tôles par des tuiles rouges à Longefoy)**

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention de 300 € à M. Wilhelmus Leclercq à MONTVILLIERS, pour l'installation d'un équipement photovoltaïque raccordé.

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention de 150 € à M. Eric Manca, Lotissement du Champ de la Tuerne à TESSENS, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention de 396,24 € à Mme Viviane BUSCA pour le remplacement de tôles par des tuiles rouges à Longefoy.

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une subvention de 1 598,10 € à M. Gilles SIMON pour le ravalement des façades de la maison située à Aime, 34, rue de la Contamine.

## **6 – Convention avec le SIGP : mise à disposition de personnel administratif pour le suivi du dossier « Optimus »**

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la mise à disposition au SIGP, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2013, d'un personnel administratif communal chargé d'apporter un appui administratif au dossier "OPTIMUS", à raison d'un maximum de 15 heures par mois.

## 2 - Urbanisme et affaires foncières :

---

### 7 - Modification du PLU : secteur de Plan Cruet à Vilette

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prescrire la modification n° 4 du PLU pour ouvrir la zone à l'urbanisation conformément aux articles L. 123-13 et L 123-13-1 et L123-13-2.

Egalement, il charge le Maire de conduire la procédure de modification (article R 123.15) ;

Il demande l'association des services de l'Etat à la modification du projet de PLU, conformément à l'article L 123.7 du Code de l'Urbanisme ;

Il demande à l'Etat, conformément à l'article L 121.7 du Code de l'Urbanisme une compensation financière pour l'aider à faire face aux dépenses entraînées par les études ;

Enfin, il demande la mise à disposition gratuite des services extérieurs de l'Etat pour participer aux réunions d'élaboration de la modification (article L 121.7).

### 8 - Lotissement Les Choudannes II : vente parcelle à M. Cadoux

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la vente à M. Eric Cadoux de la parcelle communale cadastrée section L n° 1257 d'une superficie de 231 m<sup>2</sup>, au prix de 1,00 € le mètre carré, conformément à l'avis de l'administration des Domaines.

## 3 – Travaux :

---

### 9 – Demande de subvention au Conseil général au titre du FDEC

.....Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les 2 projets suivants :

. remplacement, pour une dernière tranche, des menuiseries du groupe scolaire Pierre Borrione pour un montant estimatif du projet de 105 869,92 € TTC

. réfection de la chaussée de la route des Centres à Montalbert, pour un montant estimatif du projet de 125 529,77 € TTC

Ainsi, il décide de déposer auprès de Monsieur le Président du Conseil général de la Savoie, une demande d'aide au financement au titre du FDEC 2014.

## 4 - Divers et informations au conseil municipal :

---

### 10 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

.....Depuis le 21 mars 2013, les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

#### ✓ Pour des travaux

Tranche supérieure ou égale à 90 000 € et inférieure à 4 845 000 € HT :

. Remplacement des menuiseries aluminium du groupe scolaire d'Aime – Alp'Ouverture, 73210 Aime

#### ✓ Pour des fournitures

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

. Fourniture de terreau, engrais et paillage – Cimelak, 69 210 Lentilly – Montant HT : 7 517,05 €

#### ✓ Pour des services

Tranche supérieure ou égale à 0 € et inférieure à 20 000 € HT :

. Reprise de la place du Jeu de Boules à Aime (mission Sécurité, Protection, Santé chantier) – ASBTP, 73703 Bourg St Maurice – Montant HT : 1 000,00 €

- . Aménagement des trottoirs Rue du Prince à Aime (mission Sécurité, Protection, Santé chantier) - ASBTP, 73703 Bourg St Maurice –Montant HT : 1 500,00 €
- . Aménagement de la gare routière à Aime (mission Sécurité, Protection, Santé chantier) - ASBTP, 73703 Bourg St Maurice –Montant HT : 2 500,00 €
- . Construction d'un ouvrage de protection des inondations sur la RN 90 à Aime (mission Sécurité, Protection, Santé chantier) - ASBTP, 73703 Bourg St Maurice –Montant HT : 4 000,00 €
- . Aménagement de la Fruitière à Villette (mission Sécurité, Protection, Santé chantier) - ASBTP, 73703 Bourg St Maurice –Montant HT : 4 500,00 €
- . Maintenance du parc informatique – Myosotis, 73200 Gilly sur Isère – Montant HT : 5 712,00 €

*Tranche supérieure ou égale à 20 000 € et inférieure à 90 000 € HT :*

- . Protection de la ZA des Iles contre les inondations – Mission de maîtrise d'œuvre partielle pour la traversée sous la RN 90 aux Iles – Egis Eau, 34965 Montpellier cedex 2 – Montant HT : 35 541,49 €

## **11 – Motion en faveur d'un projet de santé efficient pour la vallée de Tarentaise portant soutien à de l'Hôpital de Moûtiers**

.....Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 opposition : Michel Genettaz), décide :

- . d'exprimer, en concordance avec les souhaits du Collectif pour l'Hôpital de Moûtiers, le vœu que le projet de santé en cours d'élaboration pour la vallée de Tarentaise garantisse une répartition suffisante et équilibrée de l'offre de soins sur le territoire, notamment par des moyens adaptés conférés à l'hôpital de Moûtiers qu'il considère comme la réponse efficace et nécessaire aux besoins des populations permanente et saisonnière que draine l'activité économique de la vallée, qu'elle soit touristique ou industrielle ;
- . d'exprimer une préoccupation spéciale pour la prise en charge des soins urgents liés aux risques spécifiques auxquels ces populations sont exposées, et notamment pour le maintien d'un service de chirurgie dont l'expertise est reconnue ;
- . d'exprimer le vœu que les usagers trouvent des espaces d'échanges adaptés pour s'inscrire activement dans cette démarche ;
- . de demander à l'Agence Régionale de Santé de le tenir informé de l'avancement des travaux du Comité de pilotage et du Comité technique.

La séance du Conseil municipal est levée.

Affiché à Aime le 29 avril 2013

Cachet et signature

A retirer de l'affichage à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013